

FICHE PRATIQUE

Les aides à l'export

L'EXPORT EST UNE OPPORTUNITÉ POUR LA CROISSANCE DES ENTREPRISES. OR, LA FRANCE COMPTE TROIS FOIS MOINS D'ENTREPRISES EXPORTATRICES QUE L'ALLEMAGNE, ET SEULES DEUX ENTREPRISES DE TAILLE INTERMÉDIAIRE NATIONALES SUR CINQ ONT UNE ACTIVITÉ À L'EXPORT. FACE À CE CONSTAT, LES POUVOIRS PUBLICS ONT MIS EN PLACE UNE MULTITUDE D'AIDES VISANT À ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES À L'EXPORT.

CETTE FICHE PRATIQUE PRÉSENTE QUELQUES-UNS DES PRINCIPAUX DISPOSITIFS PUBLICS MIS EN PLACE, POUR VOUS AIDER À VOUS DIRIGER DANS LE MAQUIS DES AIDES PUBLIQUES, ET POUR QUE VOUS LES METTIEZ AU SERVICE DE VOS ENTREPRISES.

L'AIDE À LA PROSPECTION

> L'aide à la prospection de Business France

Business France, né au 1^{er} janvier 2015 de la fusion d'UbiFrance et de l'Agence française des investissements internationaux (Afi), accompagne les entreprises françaises dans leur démarche de prospection :

- Évaluation de votre offre auprès de partenaires potentiels.
- Organisation de rendez-vous avec des opérateurs locaux et suivi des contacts noués.
- Identification de bons projets et appels d'offres internationaux dans votre secteur d'activité.
- Veille de marché.

POUR EN SAVOIR PLUS :

www.businessfrance.fr,
ou posez vos questions
sur Twitter à [@businessfrance](https://twitter.com/businessfrance)

> Crédit d'impôt pour dépenses de prospection commerciale

L'OFFRE

Ce crédit d'impôt, octroyé par le Trésor Public, s'élève à 50% des dépenses de prospection dans la limite de 40 000 € sur deux ans.

LES CONDITIONS

- Être une PME de moins de 250 salariés.
- Avoir recruté une personne ou un **volontaire international en entreprise (VIE)** affecté au développement des exportations.
- Ne pas avoir déjà bénéficié de cette aide.

DÉPENSES ÉLIGIBLES

- Frais et indemnités de déplacement et d'hébergement liés à la prospection commerciale en vue d'exporter.
- Dépenses visant à réunir des informations sur les marchés et les clients.
- Dépenses visant à faire connaître les produits et services de l'entreprise.
- Indemnités versées aux volontaires internationaux en entreprise.

POUR EN SAVOIR PLUS :

<http://www.impots.gouv.fr>,
ou posez vos questions
sur Twitter à [@dgfp_officiel](https://twitter.com/dgfp_officiel)

> Les Chambres de Commerce et de l'industrie (CCI)

Les CCI soutiennent les entreprises qui souhaitent développer leurs activités à l'international :

- Dépenses visant à réunir des informations sur les marchés et les clients.
- Dépenses visant à faire connaître les produits et services de l'entreprise.

POUR EN SAVOIR PLUS :

<http://www.cci.fr/web/international/les-aides-a-l-international>, ou posez vos questions sur Twitter à @ccifrance

LES AIDES FINANCIÈRES

> Le « Prêt Export » de BPI France

L'OFFRE

Le montant est compris entre **30 000 et 5 000 000 €** et est **remboursable en sept ans**

LES CONDITIONS

- Être une PME ou une ETI (entreprise de taille intermédiaire).
- Développer une activité à l'exportation ou s'implanter à l'étranger.
- Aucune garantie sur les actifs de l'entreprise, ni sur le patrimoine du dirigeant n'est demandée.
- Une retenue de 5% du prêt est restituée à l'entreprise à l'issue du remboursement total.

DÉPENSES ÉLIGIBLES

- Les investissements immatériels ou corporels à faible valeur de gage.
- L'augmentation du besoin en fonds de roulement.

LES AIDES LOCALES

De nombreux programmes d'aides sont mis en place par les CCI, les départements ou les régions tels que les programmes : « Nouveaux Exportateurs » (CCI en Île-de-France) ou PM'up en région Île-de-France, Champagne Ardenne Export en région Champagne Ardenne, ou encore Pass Export en Aquitaine. Renseignez-vous auprès des différentes collectivités et CCI dans vos territoires.

LES GARANTIES À L'EXPORTATION

> Les garanties publiques de la Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur (COFACE)

La COFACE propose deux types de garanties

• LA GARANTIE DU RISQUE EXPORTATEUR

Elle recouvre :

- La **garantie des cautions** couvrant les banques qui émettent pour le compte d'exportateurs.
- La **garantie des préfinancements** qui couvre les prêts que les banques accordent aux exportateurs pour financer le découvert de trésorerie pendant la période d'exécution de leur projet.

BÉNÉFICIAIRES

Les banques françaises, les filiales ou succursales de banques étrangères installées en France ou dans un pays de l'Union européenne, les compagnies d'assurance.

• LA GARANTIE DES INVESTISSEMENTS

Elle permet de couvrir contre les risques politiques (atteinte à la propriété, violence politique), la participation d'un investisseur français dans le capital d'une entreprise étrangère et les prêts bancaires d'accompagnement qu'il a obtenus.

BÉNÉFICIAIRES

Les sociétés de droit français qui réalisent un investissement durable entre 3 et 20 ans, dans une société nouvelle ou déjà existante à l'étranger, et les banques françaises qui les accompagnent.

POUR EN SAVOIR PLUS :

<http://pde.bpifrance.fr/>, ou posez vos questions sur Twitter à @Bpifrance